

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2025

PROTÉGER LA POPULATION DES RISQUES LIÉS PFAS - (N° 929)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1

présenté par

M. Di Filippo, M. Bazin, M. Boucard, M. Cordier, Mme Corneloup et M. Jeanbrun

ARTICLE PREMIER

I. – Au début de l’alinéa 4, supprimer les mots :

« Sont interdites, ».

II. – En conséquence, au même alinéa 4, après la date :

« 1^{er} janvier 2026, »,

insérer les mots :

« sont interdites ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, visant à rendre la phrase plus fluide.